



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

Politique de Contrôle
Direction générale

CA - Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique 55
B-1000 Bruxelles
Tel. 02 211 82 11
Fax : 02 211 86 30

info@afsca.be
www.afsca.be

Madame Bénédicte HEINDRICHS
Directrice générale
Service public de Wallonie « agriculture
ressources naturelles environnement »

Par e-mail

Correspondant : Jean-François Heymans
Téléphone : 02/211 86 42
E-mail : Jean-francois.heymans@afsca.be

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexe	Date
08/09/2022	Foyer de grippe aviaire déclaré à Clavier	PCCB/S0/JFH/SPW Clavier	/	Date de la signature électronique
Objet :	Foyer de grippe aviaire déclaré à Clavier – Confirmation d'une situation exceptionnelle qui justifie le confinement des volailles			

Madame la directrice générale,

Je vous confirme par la présente que la découverte de milliers de cas de grippe aviaire haute pathogène de type H5N1 au sein des oiseaux sauvages dans la commune de Clavier fin août et début septembre 2022 constitue, notamment par le nombre de cas sur un territoire limité, et donc par la densité importante d'oiseaux morts et d'autres vivants potentiellement contaminés, une **situation exceptionnelle nécessitant le confinement** des volailles dans un rayon d'environ 10 kms autour du centre de la zone pendant une **période d'au moins quatre semaines** suivant la confirmation le 06/09/2022 du caractère hautement pathogène du virus et dont la prolongation éventuelle sera à évaluer en fonction de l'évolution de la situation.

L'Agence a communiqué en ce sens individuellement aux éleveurs de la zone et publiquement dans notre communication commune en ces termes :

« ...
1. L'AFSCA a informé individuellement les exploitations avicoles (enregistrées) présentes dans un rayon de 10 km autour de cette contamination. Il a été recommandé à toutes ces exploitations de confiner ou de protéger à l'aide de filets leurs volailles afin d'empêcher les contacts avec les oiseaux sauvages. Toutes les mesures de biosécurité habituelles doivent également être rigoureusement appliquées.
2. L'AFSCA recommande également aux détenteurs particuliers de volailles et d'autres oiseaux captifs de la région de confiner leurs animaux pour les quatre prochaines semaines minimum (à évaluer en fonction de l'évolution de la situation) afin de les protéger en évitant les contacts avec les oiseaux sauvages. L'AFSCA rappelle également que le nourrissage des volailles et autres oiseaux des détenteurs particuliers doit toujours se faire à l'intérieur ou sous filets.
... »

Les Services de l'AFSCA et moi-même restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous et vos services souhaiteriez.

Dr Jean-François Heymans, dvm
Directeur général - DG Politique de Contrôle - AFSCA
Chef des Services vétérinaires belges (CVO)